



Solmobile – le 11 mai 2010 de 8h30 à 16h30 sur l'Esplanade

Qu'est-ce que la Solmobile ?

- Un bus permettant un examen dermatologique de base de taches suspectes
- Un questionnaire pour déterminer son type de peau et le risque de cancer de la peau
- Des conseils personnalisés sur la protection solaire
- Des brochures d'information
- Des informations sur les textiles anti-UV et mesure de la perméabilité des textiles aux UV

Grain de beauté inoffensif ou mélanome ? Montrez votre peau !

Environ 15 000 personnes sont atteintes chaque année d'un cancer de la peau en Suisse, dont près de 1900 d'un mélanome, et 200 personnes par an meurent des suites de cette tumeur maligne. Sur le plan européen, la Suisse vient au deuxième rang derrière la Norvège pour la fréquence des mélanomes. Le nombre de nouveaux cas a plus que doublé au cours de ces 20 dernières années.

Les taches doivent être observées régulièrement, car les chances de guérison du mélanome sont bonnes si la tumeur est découverte précocement.

Lorsqu'on s'autoexamine, il faut observer si un nouveau grain de beauté grossit rapidement, si une tache existante a changé de taille, de couleur ou de forme. Dans tous les cas, ou lorsqu'un grain de beauté est enflammé, démange, fait mal ou saigne, il faut consulter un dermatologue le plus vite possible – par exemple lors de la Journée de la Solmobile, le **mardi 11 mai 2010** en bas de l'Esplanade.

Auprès de la Solmobile, les personnes intéressées pourront remplir un questionnaire individuel, permettant de quantifier leur risque de développer un cancer cutané. L'accent sera également mis sur l'importance du dépistage par autoexamen de la peau. Un dermatologue sera présent dans le bus et offrira la possibilité d'une consultation immédiate. D'autres informations sur les textiles comme moyen de protection contre les rayons ultraviolets, les lunettes de soleil et l'index-UV seront à la disposition du public.

Lors de la venue de la Solmobile en 2009, 197 personnes ont été examinées par le dermatologue. Parmi celles-ci, il y a eu :

- 5 suspicions de mélanome (cancer très malin ; 95 % de guérison s'il est détecté tôt)
- 4 carcinomes basocellulaires (cancer sans métastase caractérisé par des boutons, ensuite par un ulcère ; 95 % de guérison)
- plus de 60 naevi mélanocytaires suspects (grain de beauté dont la forme et l'évolution peut faire craindre un cancer de la peau).

Vous pouvez évaluer votre risque en consultant le site : www.melanoma.ch

Votre peau et le soleil: comment concilier bien-être et santé ?

Malgré les ravages du soleil sur la peau, une peau mate et bronzée est souvent synonyme de séduction.

Nombre de gens, adolescent ou même adultes, se vouent à cet idéal de beauté et s'exposent exagérément au soleil - ou pire - au solarium. On oublie que le bronzage naturel ou artificiel est une réaction de défense de la peau et qu'une consommation excessive de rayons UV accélère le vieillissement de la peau, tout en augmentant le risque de cancer. Pour cette raison, mieux vaut adopter un teint de porcelaine et en soigner la perfection, plutôt que de cumuler les irréversibles brûlures du soleil.

Quelques conseils de base :

Evitez les coups de soleil

Restez à l'ombre entre 11 H et 15 H

Au soleil, portez chapeau, lunettes et habits protecteurs

Optez pour un produit solaire avec un indice de protection élevé

Ne prolongez pas indéfiniment votre exposition au soleil

Les enfants de moins d'une année restent à l'ombre



Les solariums sont cancérigènes : c'est la conclusion à laquelle est parvenue l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer, se fondant sur les plus récentes données scientifiques.

La Ligue vaudoise contre le cancer rappelle que quelques minutes quotidiennes de soleil suffisent à nos besoins en vitamine D et que toute exposition, sans mesure de protection, engendre un risque accru de développer un cancer de la peau.

Les personnes à risque doivent se protéger du rayonnement UV en fonction de leur type de peau et procéder à un examen régulier. En outre, toute modification suspecte d'une tache pigmentée doit être montrée à un dermatologue.